

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 24 juin 2024 à 20H00

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 17 juin 2024.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Alain LE FUR (procuration à L. GANIVET)

Absent : Alexandre LE STRAT

Secrétaire de séance : Patrick POMMÉ

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Commission « Aménagement foncier »

❖ Détermination des travaux connexes

P. POMME travaille en collaboration avec PY LAMOUR du cabinet Nicolas sur ce dossier. Le bornage de la commune est quasiment terminé. L'étude sur les travaux connexes à réaliser à la fin de l'aménagement foncier sera présentée en enquête publique d'ici 1 an environ. Ces travaux concernent principalement les chemins ruraux ainsi que l'implantation des haies bocagères. Ce sont majoritairement les exploitants agricoles qui sont concernés par l'implantation de haies bocagères. Le bureau d'études ATLAM et le Syndicat Blavet Terre et Eau sont allés à la rencontre des exploitants agricoles afin de déterminer leurs attentes et leurs besoins. Il existe des disparités entre les souhaits des exploitants et les attentes des 2 bureaux d'études.

Des réunions sont programmées les 2 (4 créneaux horaires) et 9 (3 créneaux horaires) juillet en mairie. Les exploitants agricoles sont conviés par répartition géographique. Après cette réunion l'implantation des haies bocagères sera quasi définitive.

❖ Numérotation des voies communales et des chemins ruraux

L. GANIVET a fait parvenir à PY LAMOUR le fichier contenant tous les noms des villages.

Tous les chemins ruraux et les voies communales seront renumérotés à la fin de l'aménagement foncier.

Commission « Travaux »

❖ Travaux à l'église

L. GANIVET et P. POMME travaillent en étroite collaboration sur ce dossier avec le comité paroissial. La commune a reçu 3 devis avec des modes de chauffage différents : la société CGV Ciel propose des moquettes chauffantes à poser au sol.

M. DURBECQ de la société CGV Ciel a proposé au groupe de travail de visiter l'église de la commune de Langon (35) qui est équipée de ce mode de chauffage.

Suite à cette visite, une nouvelle réunion de travail s'est tenue en mairie avec L. GANIVET, P. POMME, F. COUDRON et le père CLAUDE pour le comité paroissial, Monsieur DURBECQ de la société CGV Ciel et S. LE CORRONC de Pontivy Communauté. Le comité paroissial a une préférence pour ce mode de chauffage car avec ce système, l'église sera divisée en 9 zones ce qui permettra de chauffer uniquement les parties utilisées.

➤ **Le conseil municipal valide le devis de la société CGV Ciel avec le chauffage par moquette chauffante.**

Il a été constaté que de la végétation pousse au niveau du clocher de l'église. La société MACE, qui effectue la maintenance des cloches, a fait parvenir en Mairie un devis pour effectuer la dévégétalisation à cet endroit. Les travaux comprennent : l'enlèvement manuel des arbustes et végétations façades extérieures du fût et de la coursive du clocher, le nettoyage des gouttières aux abords du clocher, la pulvérisation d'un anti-mousse sur les façades extérieures du fût et de la coursive du clocher.

La commune peut bénéficier du fonds de concours de pontivy communauté pour les travaux envisagés.

➤ **Le conseil municipal valide le devis de la société MACE et sollicite le fonds de concours auprès de Pontivy Communauté.**

❖ Travaux à la salle Jean Fichet

La chaudière murale à gaz de la cuisine de la salle Jean Fichet est tombée en panne. Suite à l'intervention du technicien celle-ci n'est en fait pas réparable il faut procéder à son remplacement. La commune a reçu 2 devis d'un montant équivalent. La commune peut prétendre au fonds de concours de Pontivy Communauté pour le remplacement de la chaudière.

➤ **Le conseil municipal valide le devis de la société BOUFFAUT et sollicite le fonds de concours auprès de Pontivy Communauté.**

❖ Travaux voirie 2024

L'enrobé est terminé au niveau de Trescoët et de la route des pigeonniers, il reste le calage à effectuer.

Les travaux de la rue du presbytère vont prendre du retard au motif où Pontivy Communauté souhaite en profiter pour effectuer un renforcement du réseau d'eau potable qui pourra alimenter le futur lotissement. Chaque administré de ce secteur a reçu un courrier l'informant du retard des travaux.

La société PIGEON qui effectue les travaux d'enrobé a signalé que le chantier ne pourra pas être terminé avant les congés estivaux. Les travaux reprendront mi-août, néanmoins la chaussée restera carrossable.

❖ Pose d'un luminaire supplémentaire rue Jean Marie LE FUR

Des microcoupures électriques sont régulièrement constatées dans les secteurs de Kermadio et Purit. Afin de pallier ce phénomène, MORBIHAN ENERGIES souhaite renforcer les lignes électriques de ces lieux-dits. Les travaux consisteront en la pose d'une armoire électrique près de la salle polyvalente avec un passage de ligne en sous-terrain, de ce fait le poteau électrique situé au carrefour de la route menant à Coët An Fao à côté de la salle polyvalente sera désormais alimenté en souterrain. Ce poteau étant doté d'un lampadaire les élu.e.s souhaitent conserver un point lumineux près de la salle polyvalente, MORBIHAN ENERGIES a proposé 2 options à la commune :

- Supprimer le poteau et le remplacer par un autre mât, cette option est soumise à une prestation payante de la part de MORBIHAN ENERGIES.
- Conserver ce poteau avec une arrivée électrique en sous terrain et ainsi conserver le point lumineux : cette prestation n'est pas payante.

➤ **Le Conseil municipal opte pour la 2^{ème} proposition à savoir la conservation du poteau actuel avec une alimentation électrique en sous-terrain.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la sortie du bourg rue Jean Marie LE FUR il existe un point d'éclairage public qui n'est pas en fonction actuellement. Les poteaux situés en amont et en aval sont pourvus de lampes lumineuses. Afin d'assurer une sécurisation en continue dans toute l'agglomération de la commune de Séglien, il convient d'ajouter un point lumineux à cet endroit.

MORBIHAN ENERGIES a fait parvenir en Mairie une convention de financement et de réalisation d'éclairage et d'extension. Cette convention a pour but de définir les travaux envisagés mais également le financement

de l'opération. Le coût HT de l'opération est estimé à 1600 euros HT, MORBIHAN ENERGIES participe à hauteur de 471 euros.

➤ **Le Conseil municipal valide les travaux envisagés et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

❖ **Création du Plan Communal de Sauvegarde – PCS**

Une 1^{ère} réunion de travail s'est déroulée le vendredi 21 juin en mairie en présence des membres de l'association ECTI. La prochaine réunion se déroulera en septembre.

Il est convenu que durant la période estivale les élu.e.s de la commune avancent sur les documents préparatoires à savoir :

- Nommer les personnes référentes par exemple le Maire est d'office le Directeur Opérationnel c'est lui qui décide de déclencher ou non le PCS, il est également chargé des relations publiques.
- Faire une présentation de la commune
- Définir les lieux où la gestion de crise pourra être basée (salle du conseil ou du club house). Il faut choisir un endroit pouvant accueillir 10/12 personnes.
- Nommer les Responsables des Actions Communales (RAC) : la commune doit nommer 4 personnes
- Le plus gros travail consiste en la sectorisation de la commune. En cas de crise, le PCS préconise de prévenir chaque foyer de la commune en 1 heure.
L. GANIVET demande aux élu.e.s de trouver chacun.e 2/3 administrés qui pourraient se porter bénévoles.
C. LE MORZADEC précise que les personnes doivent comprendre que c'est un engagement de leur part. L. GANIVET stipule qu'un article à ce sujet paraîtra dans le prochain bulletin communal. Idéalement il faudrait environ 30 personnes qui s'engagent en tant que bénévoles.
- Préparation d'une mallette PCS dans chaque lieu potentiel de gestion de crise (mairie ou club house)

1- Commission « Personnel et Affaires générales »

❖ **Recrutement d'un agent technique**

Afin de soulager M. LE DOUJET, la commune de Séglien a recruté un agent technique à raison de 21/35^{ème}. Il s'agit de Mme Bénédicte COUTELY qui réside sur la commune de Silfiac. Mme COUTELY a pris ses fonctions le mardi 4 juin.

❖ **Tableau des effectifs**

Tableau des effectifs du personnel de la commune de Séglien au 01-07-2024

<i>Grade ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	<i>dont TNC</i>
<i>Filière Administrative</i>				
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	1
<i>Filière Technique</i>				
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	
<i>Filière sociale</i>				
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	1

❖ Demande de mise à disposition d'un terrain communal

La personne qui loue la maison de Mme MARSULT rue de Coet En Fao a fait la demande d'utiliser une partie du terrain communal jouxtant sa location pour y faire un potager. Les élu.e.s n'y voient pas d'inconvénient.

L. GANIVET précise qu'une convention sera passée entre la commune et le locataire quant à l'utilisation du terrain, P. POMME dit qu'il faudra y faire mentionner que les constructions seront interdites.

❖ Demande d'installation d'un commerce ambulancier

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'installation sur la commune d'un commerce ambulancier un soir en semaine. Le commerçant souhaite installer un camion 1 soir par semaine pour vendre des pizzas. Monsieur le Maire précise que l'occupation du domaine public est soumise à une fixation d'une redevance forfaitaire incluant le droit de place et l'utilisation de la borne électrique. L. GANIVET précise que le commerçant ne pourra venir que les lundi, mardi, mercredi ou jeudi étant donné que la Tavarne vend ses burgers le vendredi, samedi et dimanche.

➤ **Le Conseil municipal approuve l'installation d'un commerce ambulancier sur la place de l'église un soir par semaine, fixe la redevance d'occupation du domaine public à 5 € par prestation.**

❖ Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Suite à l'annonce présidentielle concernant la dissolution de l'Assemblée nationale, des élections législatives anticipées sont organisées les 30 juin et 7 juillet.

L. GANIVET demande aux élu.e.s de se positionner sur les différents créneaux horaires afin de garantir une permanence au bureau de vote pour ces deux dimanches. J. PENSIVY fera parvenir aux élu.e.s les tableaux définitifs dans la semaine.

2- Commissions « Affaires scolaires »

❖ Projet de suppression d'un poste

L'effectif actuel est de 49 élèves. A la rentrée 2024/2025 l'école enregistrera 9 départs et pour le moment 1 seule inscription, ce qui portera à 41 le nombre d'élèves à la prochaine rentrée.

Il a été constaté trop d'incivilités verbales envers le corps enseignant et les employées communales de la part des élèves de l'école. Pour que cela cesse un courrier a été adressé à tous les parents d'élèves.

❖ Motion contre la fermeture d'une classe

L. GANIVET propose de voter une motion contre la fermeture d'une classe à l'école. Cette motion reprend quelques points clés de l'école à savoir :

- surcharge des classes
- dégradation des conditions d'apprentissage
- implication systématique de la municipalité dans tous les projets portés par l'Education Nationale
- la commune de Séglien est reconnue dans le nouveau zonage appelé France Ruralités Revitalisation

➤ **Le Conseil municipal adopte la motion contre la fermeture de classe à l'école Arc-En-Ciel.**

3- PONTIVY Communauté

❖ Commission mutualisation

Plusieurs communes de Pontivy Communauté avaient émis le souhait d'adhérer à une police pluri-communale. J.J. VIDELO, Vice-président et F. GARNIER, DGA à Pontivy Communauté ont travaillé sur le sujet. Une réunion de restitution a eu lieu le mardi 18 juin dans les locaux de Pontivy Communauté. Sur 16 communes intéressées seules 7 étaient représentées.

Il faudrait 5 policiers municipaux pour couvrir toutes ces communes.

J.J. VIDELO fait savoir que le service de Pontivy Communauté qui gère ce dossier va envoyer un courrier à chaque commune afin qu'elles se positionnent définitivement en septembre.

❖ Commission « déchets »

Suppression des sacs jaunes pour une mise en place de sacs cabas à partir du 1^{er} juillet. L'ensemble de la commune est concerné par ce dispositif. La distribution des sacs se fera par les conseillers municipaux en même temps que la distribution du bulletin municipal.

Informations diverses :

- Les prochains conseils municipaux sont programmés le 9 septembre et le 28 octobre mais l'association AILE qui a travaillé sur l'étude d'opportunité du réseau de chaleur fera une restitution à l'ensemble des membres du Conseil municipal le mercredi 2 octobre à 19h00.
- La commune va faire appel aux services de l'association ATES pour le nettoyage des vitres à l'école
- Le devis pour le curage fossé par l'entreprise HELLEC a été signé.
- La commune va faire l'acquisition d'un défibrillateur avec la société Sano et Pharm. Il sera installé à l'extérieur de la mairie
- Une rencontre de foot féminin aura lieu début septembre au stade Serge Sylvestre de Séglien. La préparation physique se fera sur la commune de Séglien avec l'utilisation de l'ensemble des infrastructures.
- P. POMME stipule que la rando Pourlet est programmée le 17 août, de ce fait la journée du samedi 20 juillet est banalisée pour le débroussaillage des chemins.
- Le vendredi 28 juin aura lieu la fête de la musique
- Le pardon de St Jean sera célébré le dimanche 07 juillet

Fin de séance à 23h15